

## Table ronde

*En clôture de cette journée, une table-ronde a réuni André Antoine, Ministre wallon du développement territorial, Philippe Courard, Ministre wallon des affaires intérieures et Yves Delforge, vice-président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UCVW). Le débat était animé par Jean Blavier, journaliste RTBf.*

**Jean Blavier :** Première question, qui émane des organisateurs de la journée, et qui me semble avoir un intérêt tout particulier par rapport à ce qui a été dit dans le courant de la matinée. Je m'adresse à vous André Antoine. *De plus en plus de PME souhaitent s'implanter en zone d'activités économiques : comment répondre à cette demande ?* Il y a deux mouvements contradictoires. Primo, le fait que les entreprises s'installent en zone d'activité, ce qui veut dire qu'il y aura des problèmes de mobilité qui vont se poser, à terme. Soyons clair : c'est essentiellement la voiture, et peut-être les transports en commun. Et puis, bien sûr, la multifonctionnalité des agglomérations qui est en train de se détruire à petit feu. On en a parlé tout à l'heure avec le Professeur Mérenne, on peut prendre l'exemple de l'imprimerie dans une petite agglomération et qui, pour de multiples raisons - peut-être que les camions n'arrivent plus là où ils devraient arriver, peut-être que les voisins en ont marre, peut-être que ça fait beaucoup mieux pour un patron d'entreprise d'être dans une zone d'activité économique. Vous connaissez ça certainement mieux que moi. Comment peut-on gérer ce type de mouvement ? Je n'ai pas dit le freiner, ou l'encourager, mais le gérer. Nous vous écoutons.

**André Antoine :** C'est tout à la fois le ministre et le bourgmestre qui vous livre ses convictions. Je pense que nous devons gérer des paradoxes. Premier constat : en 2000 en Wallonie, on vendait 190 hectares en zone d'activité économique ; on en vend aujourd'hui 220. Ce qui veut dire qu'il y a une grande soif chez les chefs d'entreprise à s'investir et à se développer. C'est la croissance même de la Wallonie. Voyez la dernière

étude de la KBC qui indique aujourd'hui que nous avons une croissance équivalente à la Flandre, et même supérieure. Les chiffres du chômage, ou encore de l'IPP, ou de la déclaration moyenne des impôts wallons le démontrent. Donc, nous devons rencontrer cette attente des entreprises, de croissance et de développement. La seule différence est que nous ne devons pas avoir une réponse à sens unique qui a été celle des dernières années : « Allez en zone agricole ! Allez en périphérie ! » Ce qui fait que sur les vingt dernières années, pas uniquement pour le monde de l'entreprise, mais aussi pour le monde de l'infrastructure, pour le monde de l'urbanisation, on a consommé des dizaines de milliers d'hectares agricoles.

**Jean Blavier :** Même pour le résidentiel, Monsieur le Ministre ?

**André Antoine :** Aujourd'hui, nous devons avoir une double réponse, avec extrêmement de clairvoyance et de lucidité, sachant que le meilleur régulateur est entre deux mains : d'une part, les pouvoirs politiques, et de l'autre les responsables de l'urbanisme. C'est par le dialogue des deux qu'on pourra mieux canaliser l'attente. Pour vous répondre précisément, je pense que nous avons besoin de zones d'activité économique - le gouvernement, du reste, l'a reconnu et m'a chargé de dégager, dans les prochains mois, un certain nombre d'hectares susceptibles d'accueillir ces entreprises. Sachant que le taux de saturation dans les intercommunales est de 90% aujourd'hui, il y a vraiment urgence. Mais de l'autre, et ça c'est nouveau, il faut essayer de convaincre les entreprises, les pouvoirs communaux - je dirais même qu'il faut les forcer, le cas échéant en s'opposant à eux - à ramener de l'activité en centre-ville. Il doit y avoir de la place pour le logement, pour le commerce, et bien évidemment pour un certain type d'entreprises qui ne portent pas préjudice, en termes de nuisance, à ses riverains les plus immédiats.



*André Antoine, ministre du développement territorial et Philippe Courard, ministre de la fonction publique, en discussion avec Pol Furlan, président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Ce dernier n'a pu participer à la table-ronde comme prévu et a été remplacé par Yves Delforge, son vice-président.* ■

Comment ? D'abord nous avons libéré les zones blanches. Situées plein cœur des villes, en plein cœur des communes, autour des gares : de zones interdites, ces zones blanches deviennent des zones rouges, des zones capables. Deuxièmement, c'est le fait de libérer les zones d'extension d'habitat, 19.500 hectares en Wallonie, dont un tiers est entouré d'urbanisation, un autre tiers en mitoyenneté, et le dernier tiers qu'on ferait mieux de renvoyer à l'agriculture, tellement il est loin de toute forme d'urbanisation. Mais le premier tiers, si les communes le souhaitent, moyennant ce qu'on appelle « le rapport urbanistique environnemental », en neuf mois – période que nous connaissons bien nous les humains – on peut mettre en œuvre ces zones. Alors, c'est important parce que - je parle ici du remembrement urbain, ou de l'article 127, les deux outils existent - on peut donc ramener de l'activité que ce soit d'une part pour les zones blanches, d'autre part pour les ZAC. Nous avons eu quarante-six projets en Wallonie et nous en avons

accepté trente-quatre ; nous avons libéré 540 hectares, dont environ 150 pour l'activité économique cœur de ville. Enfin les zones bleues : ce sont des zones inscrites au plan de secteur à des fins d'équipement communautaire, des écoles, des bibliothèques, ou autres. Or, trente ans après – ça tombe bien par rapport au colloque – on se rend compte qu'on a moins besoin de ces terrains, et donc, c'est aussi une capacité de pouvoir les accueillir.

L'essence même de la démarche, et c'est l'accord politique du gouvernement wallon actuel, c'est de ramener de l'activité dans la ville. « La ville sur la ville », pour à la fois être économe de territoire, économe des déplacements, en terme de mobilité, et donc en matière énergétique. Mais cela suppose qu'on ait beaucoup de courage politique, parce que (sans être trivial), la virginité attire davantage, c'est tellement plus facile de prendre le terrain agricole que d'aller requalifier une zone.

**Jean Blavier** : Est-ce que ce n'est pas en train de changer de mode, ça ? Est-ce qu'il n'y a pas un phénomène qui vous aide un peu ?

**André Antoine** : Le coût des déplacements manifestement, vous avez raison, une prise de conscience des actes politiques, c'est également le cas. Et puis, le rôle de la politique. Prenons par exemple les établissements Motte près de la gare de Mouscron, sept hectares, dans lequel nous disons qu'il y a une priorité de réinvestissement.

**Jean Blavier** : Vingt ans de friche, pour la gare de Mouscron.

**André Antoine** : Oui, absolument. La Région wallonne dit : « C'est tellement prioritaire que je balaie toutes les règles qui existaient au sein du périmètre et je finance à 95%. » Là, vous avez vraiment un retour à la ville. Donc, pour en conclure sans être trop long, priorité aux retours en ville, mais ne soyons pas dogmatiques, il nous faudra toujours retrouver des terrains en périphérie, notamment pour un certain type d'entreprise ou pour assurer leur développement, mais ne jouons pas dans la pièce unique de la « la vampirisation urbaine ». On a vidé la ville de son sens et de son activité, ce qui a entraîné alors un déplacement de population au profit des communes périphériques, et ça ce n'est pas souhaitable. Il y a donc un combat pour la ville, pour les centres urbains.

**Jean Blavier** : Ca ne donne pas des ventres mous, ça donne des ventres vides : je crois, Professeur Mérenne, qu'on connaît ce phénomène aux Etats-Unis. Et en plus, en ce qui concerne le site Motte, je pense qu'il y a une chose intéressante à signaler, c'est la reconstruction de cette fameuse passerelle qui va mettre en communication deux espaces de la ville qui étaient séparés depuis des lustres. C'est intéressant, ça recrée aussi un mouvement. Au fond, quand on ramène de l'activité dans la ville, Messieurs les Ministres, on peut aussi y ramener une vie sociale, et peut-être des contacts entre quartiers. Monsieur Courard, ne peut-on pas faire jouer le levier fiscal pour faire tout ça ? Et peut-être encourager certaines communes à se concerter davantage, ou en décourager certaines autres à mener des politiques un peu trop autonomes, sans tenir compte de ce qui se passe chez le voisin.

**Philippe Courard** : Oui, évidemment, on peut toujours tout faire, mais je crois qu'il faut garder raison. Il y a

le sacro-saint principe de l'autonomie communale qui tient à cœur à tout le monde. C'est sur base de cela qu'il faut essayer de trouver des formules pour permettre aux communes de poursuivre comme elles le souhaitent, mais d'insister pour qu'elles essaient de discuter entre elles. Je crois qu'il y a une évolution fort positive qui est à marquer et à remarquer. Précédemment, on avait l'impression d'avoir des entités communales ou des villes qui étaient véritablement concurrentes entre elles, qui n'établissaient pas de partenariat. Pour ce faire, on a créé un outil juridique important qui est l'association de projets. Pour permettre, ensemble, sur base d'une idée, d'un projet, d'une problématique, qu'elle soit en termes de logements, de centres sportifs ou culturels, de développement économique, de mettre en exergue quelque chose ensemble. Qu'on soit à deux, à trois, à cinq ou à dix ans, que ce soit à géométrie variable, parce que sur un thème on peut rejoindre une commune voisine, et sur un autre, trois, quatre communes voisines, parce qu'on constitue un bassin touristique, ou un bassin autre. De cette possibilité d'association naît une ouverture qui est beaucoup plus intéressante pour tout le monde. Faut-il, dès lors, prévoir en supracommunalité une fiscalité ? Moi, je n'y suis pas favorable.

**Jean Blavier** : On peut jouer dans l'autre sens : empêcher les communes de se faire la guerre sur le plan fiscal.

**Philippe Courard** : Oui, tout à fait, on peut le faire, effectivement. Je pense que dans le cadre du travail qu'on est en train de mener au sein du gouvernement, qui est un travail sur le Fonds des communes, c'est aussi une façon, quelque part, de reconnaître les missions des uns et des autres, et de doter les villes, les villes moyennes, les grandes villes et les communes rurales de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement et au développement de leurs activités. Parce que chacun doit poursuivre, évidemment, des objectifs. Je m'inscris pleinement dans ce qui a été dit, ici : la ville doit rester la ville, avec les services qui doivent être rendus. Et c'est pour ça qu'il ne faut pas la vider, comme malheureusement, on le voit actuellement. Il faut donc effectivement permettre aux entreprises et aux activités commerciales de poursuivre.

Ceci dit, je dirais, à l'opposé, qu'il ne faut pas non plus empêcher les petits villages et les petites localités de continuer à garder un minimum d'activités économiques, pas n'importe quoi, pas des choses disproportion-

tionnées qui tranchent et qui abîment le paysage. Mais, je crois qu'il faut une vie, parce qu'il ne faut pas aller vers des cités dortoirs, ou vers des villages où il ne se passe plus rien sauf après 17 heures.

**Jean Blavier** : D'accord, mais, est-ce que ce ne sont pas, justement, ceux qu'il faut protéger en priorité ?

**Philippe Courard** : Oui, il faut les protéger, mais pour protéger quelqu'un, il faut aussi lui donner les moyens de vivre et de survivre. Alors, on a pris de belles dispositions régionales : on a fait des couloirs européens, on a tracé toute une série de choses, on a dit : « C'est là qu'il faut le faire » en fonction des voies de communication. C'est une bonne chose, mais ça doit s'accompagner d'une solidarité de moyens, parce qu'il est tout à fait légitime et normal, quand on est citoyen d'une grande ville, d'une ville moyenne « relais » qui draine toute une série d'activités, ou d'un petit village rural, de bénéficier d'un minimum de services. On se rend compte qu'on



Le ministre André Antoine ■

a fait des communes à deux vitesses, et quand on voit les retombées d'une fiscalité qui peuvent aller de un à quatre entre une commune comme Farciennes, et une commune comme Lasne, il y a quand même toute une série de questions à se poser. Quand parle de revenus cadastraux, là aussi on peut se poser des questions. Je crois qu'il faut reprendre les choses en main pour redistribuer de manière relativement solidaire un minimum de moyens pour pouvoir faire vivre et fonctionner l'ensemble des communes.

**Jean Blavier** : Ceci dit, c'est à Farciennes qu'on vient d'installer un « shopping center », et pas à Lasne. Ceci n'a peut-être rien à voir avec cela.

**Philippe Courard** : Oui, mais pourquoi justement ? Parce qu'il faut voir les chiffres du chômage, il faut voir les chiffres d'activité...

**Jean Blavier** : Bien, un petit tour par Yves Delforge. La déclaration de politique régionale de 2004 annonçait une évaluation des expériences de communautés de communes. Les communautés de communes, on peut les appeler de différentes manières : des intercommunales, des articulations diverses, des pays, etc. Est-ce que vous allez un jour devenir le vice-président de l'Union des villes, des pays et des communes de Wallonie ?

**Yves Delforge** : Je pense qu'il faut d'abord travailler avec ce qui existe, et je crois que les communes sont suffisamment équipées pour pouvoir travailler à leur niveau. Mais je pense aussi qu'il faut essayer d'organiser la solidarité entre les communes. Mais ça, ça doit probablement provenir de la Région. Il faut aussi essayer que les communes puissent plus facilement monter des projets ensemble. Monsieur Courard nous a parlé de la nouvelle législation : je ne suis pas sûr qu'il y ait déjà beaucoup de projets qui ont pu être mis en œuvre dans ce cadre-là. Par exemple, au niveau du développement durable, il est très important que les communes rurales puissent travailler ensemble, monter des projets ensemble, parce que c'est fondamental, il y a un problème d'échelle. Mais il n'empêche que chaque commune doit rester maître des projets qui sont menés sur son territoire.

**Jean Blavier** : Oui, mais Philippe Courard, a beaucoup parlé de solidarité, de synergies, de coordination. Ça a l'air d'être un bon outil, quand même, ces communautés de communes.

**Yves Delforge** : Oui et non, parce que Monsieur Courard parle en termes de projet.

**Jean Blavier** : Oui, mais ces projets sont forcément emportés par quelqu'un.

**Yves Delforge** : Oui, bien sûr, mais il faut parfois avoir, à mon avis, une vision un peu plus large qu'uniquement des projets, bien qu'ils soient utiles. Mais, je crois qu'il faut élargir la problématique au niveau des outils qui pourraient être mis à disposition.

**Jean Blavier** : Bien, alors, est-ce qu'il y a une question dans la salle ? Puisque vous avez la parole. Vous pouvez vous adresser, soit à André Antoine, soit à Philippe Courard, soit à Yves Delforge. Je sais que la première question est toujours la plus difficile. Je crains qu'elle soit tellement difficile qu'elle en devient impossible. Heureusement que j'ai encore une batterie de questions...

**André Antoine** : Si je puis me permettre, pour relancer le débat et entretenir un peu le suspens autour de la table... je n'ai aucune difficulté à accepter que l'on crée de nouveaux niveaux de pouvoir, mais alors il faudrait en supprimer d'autres. Parce qu'aujourd'hui, on a tellement de « tranches de lasagne », et même si je ne suis pas cuisinier, je pense que dans la lasagne, c'est dans le coulis qu'il y a toute la saveur, et j'espère qu'il y aura quand même un peu de hachis qui l'accompagne. Or, si on a déjà des communes, des intercommunales, des Provinces, des Régions, des communautés et le fédéral sans compter l'Europe, ça fait déjà beaucoup.

**Jean Blavier** : Est-ce que vous n'êtes pas un peu privilégiés ? Quand on voit l'exposé du Professeur Cabus, avec la remontée en puissance des Provinces, la Wallonie n'a pas fait ça.

**André Antoine** : Non, je pense qu'aujourd'hui, on a vraiment besoin de régulation. Je crois profondément au rôle des communes. Ça me paraît indiscutable. C'est le bassin même de la démocratie de la proximité, c'est probablement le mandat le plus exaltant, et le plus difficile.

**Jean Blavier** : Bien, alors ça, c'est le noyau de base, et puis on monte à l'étage supérieur.

**André Antoine** : Ensuite, je pense qu'il y a, à l'inverse, l'Europe. Nous avons besoin de de bien plus d'Europe sur le plan social, notamment pour transformer cette Europe de marchands, cette Europe des finances en une Europe sociale, et il reste beaucoup à faire. Et puis, entre les deux, il faut pouvoir dessiner les meilleurs rouages. Je pense, de vous à moi, mais je peux me tromper, que l'Europe des Régions a beaucoup de sens, et de plus en plus. On voit bien que le pouvoir fédéral, quel qu'il soit, est à la fois vidé de l'intérieur, pour les Régions, les fédérations, et les communes, et vers l'extérieur. Je pense que le niveau fédéral a encore tout son sens, et plus que jamais dans les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui.

**Jean Blavier** : Pourtant, on vit sans .

**André Antoine** : Oui, mais j'aimerais bien que ce soit avec, ça commence à faire long malgré tout, mais il paraît qu'il n'y a pas de plaisir sans désir. Mais le désir est tel aujourd'hui qu'on aurait bien besoin d'un peu de plaisir. Alors franchement, je pense que les Régions sont importantes. Mais nous ne devons pas faire l'erreur, à un moment où il y a une évaluation des Provinces qui est nécessaire. Et les intercommunales, et ici je rends hommage à mon collègue Philippe Courard, parce qu'il est passé de la parole à l'acte. Il y avait trop d'intercommunales, pas toujours transparentes, qui n'étaient pas toujours composées de manière proportionnelle – vous voyez, je fais sa publicité, comme ça je gagne sur son temps de parole, au passage. Je pense qu'il a très bien fait, mais, il ne faudrait pas recréer un autre niveau. Qu'on s'articule pour des projets, oui ! Mais, que l'on crée de nouvelles structures pour y mettre des mandats, des rémunérations, et des lourdeurs, non ! Ça je n'y crois pas.

**Jean Blavier** : Philippe Courard, André Antoine vous a tellement fait de compliment, qu'il va sûrement vous demander quelque chose.

**Philippe Courard** : Oui, à la sortie. J'ai l'habitude (rires). Trêve de plaisanteries, je voulais simplement dire qu'il n'y a qu'une seule question à se poser, je pense : quel est le niveau de pouvoir qui peut le mieux répondre aux besoins et à la préoccupation des citoyens.

**Jean Blavier** : C'est le principe de subsidiarité.

**Philippe Courard** : C'est simple, parfois c'est la commune, parfois c'est l'Europe comme l'a dit Monsieur Antoine, parfois, c'est la Région wallonne, la communauté française, le fédéral, et je pense pouvoir dire aussi – désolé pour ses détracteurs – que la Province a un grand rôle à jouer. Ce qui déplaît dans la Province, c'est que c'est devenu un pouvoir important qui s'est un peu dispersé, qui a beaucoup saupoudré, et qui s'est occupé un peu de tout. « Un peu de tout, et un peu de rien », comme diront les détracteurs. Il faudrait maintenant recentrer les missions de chacun. Je crois qu'on fait des choses au niveau communal, et on les fait mal. Je vais prendre un exemple concret dans le domaine de l'environnement : s'occuper des petits cours d'eau, des petits rus, c'est une gestion qui est assez mauvaise dans la plupart des communes wallonnes. C'est une gestion qui n'est pas mal faite au niveau des Provinces. Même si les limites provinciales ne sont pas à chaque fois celles des bassins hydrographiques, on pourrait considérer que la Province puisse avoir une vision globale de l'ensemble des petits cours d'eau, sur l'ensemble de ses communes. Ça me paraît essentiel. Un deuxième élément qui pourrait être pris en charge par les Provinces, c'est tout ce qui est sécurité civile : pompiers... On voit des coûts par habitants qui sont diamétralement importants et différents d'une commune à l'autre, d'une ville à un petit village. Avec, évidemment, une couverture qui est aussi parfois différente. Mais, en tous cas, au sein d'une même zone, ou dans deux zones qui sont comparativement les mêmes, on a des prix totalement différents. Pourquoi la Province, sous l'échine du gouverneur, ne pourrait-elle pas avoir une gestion globale, comme c'est le cas dans certaines Provinces, et je crois avec beaucoup de succès, plutôt que de saupoudrer les responsabilités communales ou intercommunales en la matière ? Par contre, dans certaines matières, je vais prendre le cas des déchets, des intercommunales font un travail de qualité. Et c'est probablement le niveau de pouvoir le plus adéquat. Enfin, la Région wallonne me paraît être aussi une zone géographique tout à fait cohérente pour déterminer toute une série de politiques.

Je crois qu'il ne faut pas vouloir écraser, supprimer qui que soit. Mais réorganiser les tranches de lasagne, parce que, si évidemment le coulis est bon, je pense que les pâtes c'est aussi quelque chose d'excellent, mais il n'en faut pas de trop. Et comme mon ami André, je vous dis : « Il ne faut pas en rajouter. » J'ai refusé de légiférer dans le cadre des communautés de communes, comme on a voulu le proposer. D'ailleurs, depuis, il y en

a une qui a disparu du côté de Charleroi, d'autres qui vivent et d'autres qui fonctionnent un peu mieux. Il y a, semble-t-il, une tendance à la réorganisation sur Liège, avec une décision du 7 décembre dernier, qui a l'air de tisser des bases. Oui à ces communautés de communes mais sur base de projets, et il n'est pas nécessaire de refaire des élections, de remettre d'autres élus, ou de donner un pouvoir fiscal à de nouvelles entités. Ça ne peut encore qu'embrouiller le citoyen.

**Jean Blavier** : Mais, Monsieur le Ministre, c'est un peu comme les intercommunales, ce ne sont pas des élus qui y siègent. Je veux dire qu'ils sont élus ailleurs. Ils sont déjà élus au niveau communal. On peut imaginer un système comparable, avec une sanction d'électeurs qui est alors indirecte. On peut imaginer des pays, des communautés de communes, avec des gens, qui au sein de ces entités, prennent leurs responsabilités, en ayant été élus au niveau communal. Je vous ai bien compris ?

**Philippe Courard** : Oui, tout à fait, et variables en fonction des objectifs poursuivis, parce que la communauté de communes de Liège, et celle de Charleroi, ou de Mons-Borinage n'ont peut-être pas les mêmes objectifs. Mais moi, je crois que ça doit s'inscrire, justement, dans un partenariat de projets.

**Jean Blavier** : Qu'en pensez-vous Yves Delforge ?

**Yves Delforge** : Tout à l'heure on a fait la démonstration de ce qui se passe en France au niveau de la notion de pays qui est une notion intéressante. Ce n'est pas une couche de lasagne en plus, mais il n'empêche qu'il y a un encadrement au niveau législatif qui existe, et qui permet la mise en place de ce type de pays. Personnellement, je continue à défendre cette notion de pays. Tout à l'heure vous avez parlé de la problématique des pompiers ; je pense que la commune doit continuer à être le niveau indispensable au niveau des pompiers, mais, évidemment, en les faisant travailler ensemble pour avoir la bonne échelle. C'est le cas de le dire (rires). Mais peut-être que donner un rôle de coordination au niveau des Provinces, pour l'ensemble des cellules qui existeront au niveau des pompiers, d'accord. Mais, chacun son rôle, et d'ailleurs la responsabilité est bien au niveau des communes.

**André Antoine** : Je peux me tromper, je ne sais pas ce qu'il va se passer dans l'avenir pour notre pays, mais



Le ministre Philippe Courard ■

manifestement, on voit que l'Europe, et c'est bien naturel et pas encore assez à mon goût, prend de plus en plus d'importance. Nous sommes des législateurs de traduction. On intègre de plus en plus des options fortes décidées au niveau européen, et je clame encore mon insatisfaction, ma frustration sur le plan social. Le fédéral va voir son rôle s'amenuiser de plus en plus. Et singulièrement dans notre pays, parce qu'il y a une telle tension communautaire. On peut dire ce qu'on veut, mais on voit bien que la part qui sera réservée au fédéral sera de plus en plus petite.

**Jean Blavier** : C'est une courroie de transmission, Monsieur le Ministre ?

**André Antoine** : C'est une courroie de transmission, une courroie de solidarité. Parce qu'elle est fondamentale dans notre pays. Je pense par exemple à des départements comme l'intérieur, la défense ou la justice, qui doivent rester fédéraux. Les grands départements de l'autorité. Ce qui veut donc dire, qu'il y a encore un certain nombre de compétences, parce que l'Europe l'exige, parce que le fédéral le transfère, qui vont échoir à la Région ou à la Communauté. Donc, il faudra mieux

organiser les relations à l'avenir. Qu'on le veuille ou non, c'est une donnée de base. Parce qu'il faut qu'entre Bruxelles et Wallonie, nous ayons notre identité, mais aussi notre propre solidarité, sachant que l'un est indissociable de l'autre. En tant que municipaliste convaincu, je dis que tout l'hinterland entre les deux reste à dessiner ou à reprofiler. Je n'imagine pas que l'on vive avec des intercommunales, des communautés de pays, des communautés urbaines et des Provinces. Ça c'est de trop. Je suis allé plus loin, quand Philippe pointe ce que j'appelle des niveaux intermédiaires, il a parfaitement raison : tout ce qui concerne les cours d'eau, la protection civile, la lutte contre l'incendie. Faut-il pour ça un conseil provincial ? Est-ce qu'à un moment donné, on ne peut pas imaginer un corps intermédiaire ? Un corps au second degré, qui rend des comptes à leurs mandants. C'est un débat.

**Jean Blavier** : Monsieur le Ministre, pour être sûr de bien comprendre : faire des Provinces des sortes de grosses communautés de communes, c'est ça, que vous voulez dire ?

**André Antoine** : Moi, je constate l'évolution. Nous avons, sous ce gouvernement, retiré la capacité fiscale aux Provinces dans un certain nombre de domaines, ce qui je pense est une excellente chose. Qui, loin de favoriser le développement économique, s'interposaient. Pardonnez-moi, je risque peut-être de choquer, mais nous sommes entre nous, et j'imagine que personne ne le répètera. Mais, quand je vois la Province du Hainaut, qui est la Province qui souffrait le plus, et qui avait inventé un règlement sur la superficie des entreprises : plus elles se portaient bien, plus c'était juteux. C'est totalement à l'opposé de ce nous demandons, au niveau européen. Ça, ça ne va pas. Donc, moi je suis prêt à tous les modèles, ma réponse n'est pas dogmatique, elle est pragmatique. Mais je sais une chose : c'est qu'entre la commune et la Région, celles et ceux qui se situeront dans le corps intermédiaire devront supporter le pouvoir de tutelle d'un côté, et un devoir de reporting aux communes, de l'autre.

**Jean Blavier** : Philippe Courard, vous êtes d'accord ?

**Philippe Courard** : Oui, en partie, mais pas totalement. Disons que moi, j'ai travaillé avec ce que j'ai. La Province est un niveau institutionnel inscrit dans la Constitution ; il faut rester dans ce cadre. Donc, on peut faire beaucoup de belles déclarations. Mais, il faut constater

qu'on vit dans une situation où on ne peut pas, dans l'état actuel des choses – maintenant tout est possible avec une majorité des deux tiers et une réforme – faire disparaître les Provinces. Je vous l'ai dit : je ne le souhaite pas. Mais, je souhaite, en tous cas, qu'on travaille, et on a commencé ce travail de collaboration pour les redéfinir et les réorganiser. Parce qu'au-delà de ça, il faudra répondre à toute une série de questions. Excusez-moi, parce que je vais faire un peu de nombrilisme, mais, s'il n'y avait pas de Province en Luxembourg, il n'y aurait plus d'hôpitaux du tout. On répond quoi à ça ? Puisque c'est impossible sans subventions publiques. Est-ce que le reste de la Wallonie, ou l'Etat fédéral, le département fédéral va reprendre dans sa responsabilité, la défense des hôpitaux publics ? Quand on voit la situation de l'enseignement, je vais prendre le cas du Brabant : s'il n'y avait pas la Province du Brabant, que se passerait-il, en termes d'enseignement professionnel, d'enseignement technique ? Est-ce que la Communauté française a les moyens de reprendre ça en charge ? Il faudrait donc renégocier des moyens autrement plus conséquents. Quand on voit l'effort qui est fait par la Province de Liège en termes de sport, pour mettre en avant toute une série de disciplines. Et je peux multiplier à souhait toute une série d'exemples. Il y a des choses qui ont été faites, et qui ont été bien faites. Et ce n'est pas d'un coup de baguette magique qu'on les fait disparaître.

Il faut donc réfléchir, petit à petit, à reforcer un nouveau paysage qui va mettre du temps et qui doit être bien équilibré, parce que moi j'ai toujours peur, quand on fait disparaître quelque chose, qu'avec ça, ce soit toute une série de services, et je pense plus particulièrement à des services qui sont coûteux, qui rapportent peu, ou qui touchent peu de population, et qui sont pourtant des services de proximité, qui sont faits à un autre échelon que communal, c'est-à-dire l'échelon provincial.

**Jean Blavier** : Monsieur le Ministre, en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, c'est le sujet de cette journée. Les Provinces ont-elles encore un rôle important à jouer ? Votre collègue dit que non.

**Philippe Courard** : Je pense que tout le monde a un rôle à jouer, mais je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, quand on dit qu'on peut inscrire l'aspect du développement économique ailleurs que dans la problématique provinciale. Je ne pense pas que nous

soyons contradictoires ; c'est une façon d'y arriver, et de ne laisser personne sur le carreau. Parce qu'on peut prendre une décision comme l'a fait mon prédécesseur : « A partir de demain, on transfère tous les cours d'eau à la Région wallonne. » Et on voit que c'est devenu quasiment impraticable, qu'il n'y a pas de gestion, et on se demande comment on peut faire. Entre prendre une décision qui a l'air d'être de bon sens, et la rendre pratique sur le terrain, il y a encore une nuance. Donc, il faudra du temps.

**André Antoine** : Ce que vient d'évoquer Philippe, ce sont des éléments techniques. On peut trouver une solution ensemble, si vous nous laissez deux heures. Mais les questions que vous avez évoquées, d'économie, d'aménagement du territoire, ce sont des questions fondamentalement politiques. Et là, pour moi, très clairement – et pardonnez-moi, je me mouille – je pense que les dernières réformes l'on clairement indiqué : il n'y a plus que la Commune et la Région. Il y a maintenant plus de huit ans, nous avons retiré la compétence au niveau provincial, qui n'intervient plus comme échelon intermédiaire dans la gestion des services. Personne ne s'en plaint. Il y a aujourd'hui un système relativement équilibré. Je veux plaider pour ce système qui a la totale autonomie communale, dans le cadre des périmètres définis par le plan de secteur ou les règlements régionaux dont seul le gouvernement est le responsable. La commune, le gouvernement, et entre les deux, on a le fonctionnaire délégué, qu'on a souvent considéré comme un gendarme, mais moi je l'appelle le « conseiller privilégié des communes. »

**Jean Blavier** : Qui est provincial ?

**André Antoine** : Non, il n'est pas provincial, il est régional. Vous en avez deux pour la Province de Liège, deux pour la Province du Hainaut, un à Namur, un dans le Brabant. Et qui dépend, c'est l'article 2 ou 4 du code, du Ministre du développement territorial. Mais qui agit en pleine autonomie sur le plan supra-territorial. Et qui dit aux communes : « Voilà le conseil que je vous donne. » ou à l'inverse « Vous n'avez pas respecté la procédure, c'est illégal ! J'attire votre attention. » Et si la commune persiste, elle peut le faire, elle encourt le risque de suspension. C'est toujours le politique qui a le dernier mot. Ça, c'est intéressant : à la base, comme à la fin, c'est le politique. Ou ce sont les élus : les citoyens n'ont jamais que les politiques qu'ils méritent. Mais entre les deux, il y a un rouage fondamental que j'appellerais le « délé-



gué supra-local », pour qu'il y ait une cohérence territoriale, et dont la mission est non seulement le respect du code, mais l'usage parcimonieux du sol. Aujourd'hui, la plupart des gestionnaires communaux saluent le fonctionnaire délégué à une seule condition, qu'il joue le dialogue. Parce que s'il reste dans son bureau, décrétant ce qui est bon et ce qui ne l'est pas, il joue le rôle d'un élu qui n'est pas le sien. Mais s'il est sur le terrain, s'il joue le rôle de conseiller, c'est un appui fondamental pour les communes.

**Jean Blavier** : Monsieur le Ministre, vous êtes pragmatique, moi je suis un basique. Donc, pour être sûr d'avoir bien compris : le fonctionnaire délégué dépend du Ministre, mais il a une compétence territoriale qui s'arrête à la Province.

**André Antoine** : Non, non, non ! Souvent je suis d'accord avec vous, mais ici, vous vous trompez. Il n'est pas agent provincial, son ressort est un ressort administratif fixé par le Gouvernement. Nous en avons deux qui desservent la Province de Liège, un à la Province du Luxembourg, un pour le Brabant Wallon, etc. Mais, ce sont des agents régionaux. Ils n'ont aucun compte à rendre à la Province.

**Jean Blavier** : D'accord, mais n'est-ce pas un bel exemple, d'une manière concrète et pragmatique, de trouver un échelon intermédiaire intéressant entre les communes et le pouvoir régional ?

**André Antoine** : Oui, mais ça veut donc dire que nous sommes toujours dans le cas d'une relation entre la Région et la Commune. Fondamentalement. Et il est important qu'il y ait un conseiller. Aujourd'hui, la Région a aidé à la mise en place de conseillers locaux. Nous avons financé des conseillers en aménagement du territoire, 24.000 ou 30.000 euros selon les communes, et des conseillers en énergie avec Jean-Claude Marcourt. Quel est le but ? C'est d'avoir un dialogue mature. Les élus ont besoin de conseils, ce ne sont pas des spécialistes. Les législations sont de plus en plus difficiles, premier élément. Deuxièmement, il faut que tous ces spécialistes parlent le même vocabulaire. C'est la mission que j'ai assignée à la CPDT, que chacun utilise les mêmes mots, la même grammaire, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il y avait des applications très différentes d'une région à l'autre. Et troisièmement, que ça reste la décision finale entre élus politiques, la Commune

et la Région. Le fonctionnaire délégué n'intervient que par absence des deux autres. Jamais que par absence, mais il est fondamental, de la même manière que sur le plan local je suis un grand défenseur de ces APM, parce que c'est une bonne manière d'impliquer les citoyens, et parfois, de décourager des projets dont le Collège n'ose pas toujours dire : « Bien, il y a un avis éclairé »

**Philippe Courard** : Je voudrais peut-être ajouter que, quand on a parlé d'économique, je suis d'accord que la Province ne doit plus jouer le rôle qu'elle jouait précédemment, là je m'inscris dans les propos d'André.

**Jean Blavier** : Notamment sur le plan fiscal.

**Philippe Courard** : Oui, tout à fait, mais sur le plan économique de manière plus général. Par contre, on a peut-être oublié de citer un acteur important, et qui remplit son rôle dans l'ensemble des Provinces, me semble-t-il : les intercommunales de type économique. Qu'on a rationalisées, et c'est vrai que ces intercommunales jouent un rôle moteur de captation, de détermination. Ce qu'il faut y ajouter, c'est que André a raison quand il dit qu'il faut absolument un dialogue avec les communes, avec les intercommunales, avec les administrations, quelles qu'elles soient, et en particulier avec le fonctionnaire délégué. Pour éviter toute une série d'aberrations. Je vais vous citer un exemple qui n'est pas économique, mais qui reflète un peu la stupidité de ce qu'on peut faire quand on écrit de bons textes ; on détermine en Région wallonne les zones qui sont inondables, aux aléas faibles, moyens et élevés. C'est tout à fait légitime : il faut arrêter de vouloir construire où on est sûr d'avoir des inondations. On peut penser qu'à l'avenir les choses seront encore plus graves que maintenant, avec le réchauffement climatique. Il est donc tout à fait légitime de prendre des mesures. Mais de là à tomber sur un fonctionnaire qui empêche de réparer une maison qui se trouve en plein centre d'un village qui n'a jamais été inondé, mais qui malheureusement, par l'approximation de la carte, est touché par la carte en aléas faibles. Quand on dit : « Là, on ne va plus construire », ça signifierait que, dans ce village-là, chaque fois qu'on demandera un permis, on ne pourra plus qu'habiter à l'étage. C'est évidemment des travers dans lesquels on ne doit pas tomber. Donc je dis : le dialogue, encore le dialogue, et le pragmatisme des gens de terrains qui connaissent mieux la localité que n'importe quel excellent fonctionnaire du monde.

**Jean Blavier** : C'est un peu courtelinesque. Y a-t-il encore une question, avant que je ne cède la parole à Yves Delforge ? Non toujours pas ? Yves Delforge, à vous.

**Yves Delforge** : Oui. Donc, c'est un colloque sur les trente ans des communes ; et je pense qu'il est aussi temps de parler un peu des communes...

**Jean Blavier** : Mais, on a fait que ça, toute la journée.

**Yves Delforge** : Non, on parle de Provinces, d'intercommunales, et peut-être de communes aussi. Les communes, en matière d'aménagement du territoire, sont pour le moment en grande difficulté. Parce que la législation change très souvent. Nous avons un ministre qui est innovant, qui aime bien apporter de nouvelles touches en matière d'aménagement du territoire. C'est vrai que la Région wallonne a aidé et aide l'ensemble des communes à...

**Philippe Courard** : Dans le domaine de la construction, on a extraordinairement simplifié.

**Yves Delforge** : Tout à fait, mais je crois aussi que dans un certain nombre de communes, les gestionnaires ont du mal à suivre votre rythme. Et, je crois qu'il faut être indulgent par rapport à ça, et je crois qu'il faut aussi, à un certain moment, évaluer la législation et voir, avant de la modifier, où on va. Donc, s'il vous plait, s'il y a moyen de restreindre un peu votre rythme en matière de modifications, il y a un certain nombre de personnes qui vont pouvoir souffler...

**Jean Blavier** : Il y a un applaudissement là ? Il y a un fonctionnaire communal qui ne supporte pas le rythme d'André Antoine apparemment.

**Yves Delforge** : Les communes, tout le monde est d'accord pour dire que c'est le bon niveau de pouvoir. Mais, je crois aussi que les communes sont en grande diffi-



*La question de l'échelle communale, une belle occasion de transversalité gouvernementale.* ■

culté, tout le monde le sait, parce qu'elles ont de plus en plus de compétences, et c'est bien. Parce qu'on reconnaît l'importance de leur rôle. Mais, tout le monde est d'accord pour le dire, il est important que le Fonds des communes soit renforcé. C'est vrai qu'on en discute au niveau du Gouvernement. Mais on souhaiterait avoir une mobilisation assez rapidement.

**Jean Blavier** : Bien, merci Yves Delforge. Je voudrais peut-être terminer ; il n'y a toujours pas de question ? Ah si, il y a trois questions. Il y a Madame, là, qui était la première. Voilà.

**Sophie Dawance** (Inter Environnement Wallonie) : Bonjour. Il faut savoir que pour le moment, les communes sont surtout concurrentes. C'est notamment lié à la diminution proportionnelle du Fonds des communes, d'années en années. Même si comme à Liège où il y a eu une décision du 7 décembre, il y a la volonté de faire des projets ensemble. Mais il existe de grandes inégalités entre les communes, les communes urbaines et les communes périphériques. Sur base volontaire, on ne peut pas attendre que les communes décident de mettre tout dans un grand pot et de partager les rentrées fiscales entre elles. Si on veut vraiment faire un projet qui soit structurant pour le territoire, il ne faut pas que les communes soient concurrentes, et il faut donc mettre en place un système de péréquation. Je ne vous apprend rien : ce sont des choses qui se disent et se redisent depuis des années. Mais comme on ne peut pas attendre que les communes, même si elles sont de la meilleure volonté du monde, décident ensemble de se partager les richesses - parce que les communes les plus favorisées n'ont évidemment aucun intérêt à partager leurs rentrées, il faut qu'un pouvoir supérieur l'impose, ou en tout cas, incite les communes à agir de la sorte. Je voulais savoir si à l'échelle régionale, il y avait des volontés de favoriser les choses, d'une manière ou d'une autre, que ce soit via le Fonds des communes ou via des fonds incitatifs ?

**Philippe Courard** : C'est la réponse qu'on va apporter par le Fonds des communes : un mécanisme de solidarité qui tiendra compte des externalités des dépenses, des objectifs des villes, etc. Et, évidemment, des autres politiques qui sont menées, de la problématique du logement, qui est quelque chose d'extraordinairement important. Je voudrais renvoyer l'ascenseur de manière sincère à André Antoine qui a vraiment fait un travail fabuleux en termes de croissance, d'augmentation de

logements, donnant des moyens aux communes et aux sociétés de logements sociaux. Il faudra aussi tenir compte des petits ensembles, tantôt j'ai évoqué la ruralité : excusez-moi mais je viens d'une zone rurale. L'aspect densité de population doit évidemment être intégré dans la réflexion

Et puis, on l'a rappelé, on ne vit pas à la même heure dans chaque commune en termes de recettes et de rentrées fiscales. Donc, quand on définit un mécanisme de solidarité, de redistribution, il faut tenir compte des endroits où on amasse facilement de l'argent, et des endroits où on taxe beaucoup pour avoir peu. Ce Fonds des communes, qui en gestation mais qui avance bien au sein du Gouvernement, est vraiment un mécanisme de redistribution, de solidarité, mais pas aveugle. On ne récompense pas ceux qui travaillent mal, mais c'est en fonction de critères qui sont tout à fait objectifs. Cela permettra à tout le monde d'avoir un niveau de base qui va lui permettre de travailler.

**Jean Blavier** : On peut appeler ça « de la redistribution de bonne loi » ?

**Philippe Courard** : Je pense que ce sera une redistribution, tout à fait juste et objective, et je mettrais quiconque au défi d'indiquer que c'est un Fonds des communes qui a été fait par un parti ou pour un parti, ou pour un type de ville ou un type de commune. Vraiment, je crois que ce sont des critères qui vont servir les citoyens. Parce que l'ensemble des Wallonnes et des Wallons méritent un minimum en termes de voiries, de sécurité, etc. Donc, il faut donner les moyens aux communes de vivre, parce que pour le moment, ça s'appelle plutôt survivre pour la plupart d'entre elles.

**André Antoine** : Moi, j'ai une dialectique un peu identique à Philippe : on est à la fois bourgmestre et ministre, l'un et l'autre. Et nous devons servir, à la fois, la cause régionale et la cause communale. Ce qui est excellent. Moi, je n'ai aucune difficulté à revoir le Fonds des communes. Il date, il y a maintenant près de dix-huit ans, il était loin d'être parfait et il pose un certain nombre de problèmes auxquels Philippe s'attelle et nous voulons l'aider au plus vite et au mieux. Je ne voudrais pas que vous ne voyiez, à travers la Région, que la vache à lait, ou la transfusion des communes...

**Jean Blavier** : On a parlé de redistribution, Monsieur le Ministre.

**André Antoine** : Attendez, je suis un peu provocateur, mais sinon, le débat ne serait pas agréable. La Région n'est pas là simplement pour être le porteur d'eau des communes. Bien sur, nous devons le faire, c'est une mission essentielle, et je rejoins Philippe en termes de solidarité. Mais nous sommes là aussi pour réguler. Je prétends que la Région wallonne doit jouer un rôle en matière d'aménagement du territoire. Sinon, c'est une Wallonie de la féodalité : on va porter les écus et les euros – dirait-on au 21ème siècle – et puis, advenue que pourra. Moi, je ne suis pas d'accord. La déclaration de politique régionale, l'actuelle que j'essaie de servir au mieux, sous le contrôle de mes amis – et croyez moi, ils le font bien – c'est d'essayer d'avoir une approche cohérente. Nous avons aujourd'hui, j'imagine qu'on en a débattu, 800.000 m<sup>2</sup> (80 hectares) de demandes de centres commerciaux. Qu'est ce que je constate ? On ne les met pas en cœur de ville, on les met à la périphérie. C'est la même chose pour les centres commerciaux et pour les taxis. C'est un phénomène de délocalisation : on va se mettre à la périphérie, pour essayer d'obtenir la clientèle de la ville. Parce qu'en périphérie, ça coûte moins cher, il y a du terrain, et les Collèges sont un peu plus dociles. C'est pas ça le but, je me suis opposé à un certain nombre de dossiers qui n'avaient pas de sens. On ne va pas aller mettre des centres commerciaux d'une dizaine d'hectares, dans une commune de 5.000 habitants. Ça n'a pas de sens. C'est ce qu'on nous propose pour le moment.

Je vous réponds sur l'interpellation sur les multitudes des fonds. C'est très résumé en trente secondes. C'est d'une part, la confiance aux communes. On a permis aux communes de gérer les petits permis, de s'établir en participation chez APM, d'avoir l'exclusivité de l'opportunité, et de pouvoir opérer des modifications planologiques à travers ce qu'on appelle « les plans communaux d'aménagements compensatoires ou dérogatoires » financés, dorénavant, à 80 %. Pour corriger le passé du plan de secteur. À l'inverse, des zones dans lesquelles le gouvernement à la maîtrise du périmètre parce que, massivement, il y met de l'argent, c'est normal que le gouvernement décide. Le gouvernement, c'est-à-dire son fonctionnaire délégué, le commissaire. C'est quoi ? C'est les zones d'activité économique. Moi, je constate que pendant des années, quand les communes le géraient, on y a mis des magasins plutôt que des entreprises. Et si on n'y prend pas garde, ça continue. C'est pour ça qu'on l'a retiré aux communes. C'est les

modifications de zones, les zones blanches, les zones bleues, les zones à stabilité et le remembrement urbain. Parce qu'on a tellement compliqué l'investissement dans la ville. Parce qu'il y avait des PCA, des règlements communaux, des règlements régionaux, sans compter les riverains qui font leur travail, c'est légitime. Finalement, c'était tellement compliqué en cœur de ville, que lorsqu'il y avait un investisseur, on disait : « Quel beau projet ! » et celui-ci demandait au Collège : « Dans combien de temps ? » qui répondait : « Neuf, dix ans. » Eh bien, il partait ailleurs. Or, en matière d'aménagement, le mieux est l'ennemi du bien, et nous avons besoin de bien dans les villes. Nous avons besoin de gagner sur le temps, en simplifiant les procédures. Pardonnez-moi, mais je préfère un urbanisme de projet à un urbanisme de périmètre. Je préfère le travail au pinceau au travail au couteau. On vient dire : « Est-ce que la règle est la bonne, s'il vous plaît ? L'alinéa 4 du paragraphe 2 de l'article untel. » Je m'excuse, le remembrement urbain, c'est : on a un projet qui revitalise, qui débloque, il faut une voirie ! On le montre aux citoyens, à l'enquête publique et on l'adopte ou on ne l'adopte pas. Je préfère ce type de démarche qui permet des investissements en cœur de ville. Voyez l'exemple de Monsieur Bonazzi à Mouscron : trente millions d'euros d'investissement. Et qui me disait, en conclusion : « Jamais je ne serais venu à Mouscron ! Jamais, s'il n'y avait pas eu le facteur temps ! » Or, on a tellement retardé les processus qu'on a vidé les villes. Je préfère donc qu'on soit beaucoup plus souple quand on a un projet connu et le faire partager par les citoyens, plutôt que de laisser faire, en disant : « Allez-y, dans la zone agricole tout est permis. »

**Jean Blavier** : Il y avait quand même vingt ans de friche à Mouscron. Il y a vingt ans que le problème...

**André Antoine** : Pardonnez-moi, monsieur Blavier. Mais, des friches, vous en avez chez Henricot, vous en avez à Blavier, vous en avez à Dison, ici. Partout il y en a ! A moins d'aller faire la guerre au Grand Duché de Luxembourg – moi je veux bien, on a 2.229 bus, 5.000 chauffeurs des TEC, ils peuvent y aller – financièrement, ce ne sera pas une mauvaise opération. Mais à part cet élément-là pour étendre le territoire, on ne pourra jamais le faire. Ce qui veut donc dire, qu'il faut, aujourd'hui, reconditionner le territoire, le requalifier, le revitaliser, ramener de l'investissement en cœur de ville. C'est fondamental ! C'est, du reste, une des manières de refinancer les villes.

**Jean Blavier** : Oui, bien sûr. Une autre question, monsieur, là. Je crois que c'était vous qui aviez une question. Ou bien on y a répondu ?

**Thierry De Bie** : Ma question était à une nuance près celle de Madame Dawance, je me contenterai donc de la nuance. Je pense que la réforme du Fonds des communes est indispensable, bien entendu. Mais, je ne suis pas sûr qu'elle soit suffisante. Pour l'instant, quand une commune périphérique tire la couverture, elle est la seule bénéficiaire. Si le bénéfice était réparti sur l'ensemble de la communauté urbaine, donc, elle aurait tous les inconvénients, et une petite fraction des bénéfices, elle réfléchirait à deux fois avant d'accepter un complexe multisalles de cinéma ou un centre commercial, dans une commune de 5.000 habitants.

**Jean Blavier** : Peut-être une autre question, encore ?

**Intervenant 3** : C'était aussi à une nuance près la question de Sophie Dawance. Monsieur le Ministre Courard, je pense que le Fonds des communes est une partie de la réponse. Mais ce n'est qu'un mécanisme de transfert financier. Ce que j'aime bien, dans l'expérience des pays en France, c'est que ce sont des communes qui s'associent volontairement pour prendre des initiatives de façon dynamique sur un projet, qui définissent ensemble un projet. Et c'est sur base du projet tel que pressenti, on leur octroie des financements par système de péréquation, ou autre, ça c'est à réfléchir. Ici, le Fonds des communes, jusqu'à présent, même si vous révisiez le système, il va faire quoi ? Il va permettre de rééquilibrer des choses par rapport aux centres urbains qui ont des frais d'équipements beaucoup plus conséquents. Mais cela ne sera jamais un système poussant les communes à réaliser des projets ensemble. Je pense donc que la dynamique des pays est intéressante, uniquement sur base volontaire.

**Philippe Courard** : Je vous incite à aller lire le bout de texte qui a été voté par le Parlement qui permet ça. Et je voudrais dire, par rapport à nos amis français, que l'herbe semble toujours plus verte ailleurs. Mais, j'en reçois régulièrement, ils sont abasourdis par rapport au fonctionnement de nos intercommunales qui sont quand même performantes et organisées, et qui se sont aussi constituées sur base de projets. Maintenant, nos amis français nous jalourent aussi parce qu'ils ne parviennent pas non plus à faire la fusion des

communes qu'on a faites en 76. Et donc, quand il y a vingt-sept âmes dans un village, on ne sait pas s'organiser autrement qu'en fonctionnant avec des espèces de communautés de communes. J'ai beaucoup d'amis et de jumelages avec les Français. Je ne pense pas nécessairement qu'ils aient une longueur d'avance sur nous, sur cette collaboration, mais, ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas aller beaucoup plus loin. Cette association de projets permet de ne pas passer par la lourdeur d'une intercommunale, mais de se dire : « Tiens, nos deux communes, on a peut-être un petit projet. » Cela peut être acheter ensemble un taille-haie pour faire toutes les haies publiques ; ça peut être un partenariat pour construire une piscine en commun, ou pour faire un autre élément. C'est à géométrie variable : on peut le faire à deux ou trois communes pour un élément, à dix communes pour un autre. Donc, vraiment, je crois qu'on a l'outil juridique qui permet d'aller plus loin, et d'essayer d'être moins retourné sur soi-même, ce qui était le cas. Puisque les communes, c'étaient d'abord, et avant tout, des concurrences politiques et territoriales. Maintenant, je l'espère en tous cas, les choses ont bien évolué pour le bien de tout le monde.

**Jean Blavier** : Bien, une ultime question. J'ai déjà remarqué que la première question est la plus dure, mais l'ultime est aussi très dure.

**André Antoine** : Je peux faire une page de publicité ? En réaction au précédent intervenant. Moi, je me rappelle de mon premier cours de droit en candidature. C'est le consentement à l'impôt : il faut que les citoyens puissent exercer leur droit qui est celui de l'élection. Moi, je ne crois qu'à la démocratie de base. Si on imagine des outils, que ce soit des intercommunales, ou des communautés de villes et communes au service de la commune, je suis d'accord. Mais si c'est pour imposer à la commune, je ne suis pas d'accord. Je le vois dans les sociétés de logement. C'est aussi une forme d'intercommunale, où les communes se plaignaient jusqu'à présent : « Ma société n'investit rien dans ma commune, je ne la vois jamais venir. » Alors, on y mettait des connotations politiques : « C'est parce que le gérant n'est pas de mon parti » etc. On a renversé ça. C'est la commune qui commande à la société de logement, c'est ça le principe. Le conseil communal dit : « Je veux autant de logements ! » La Région intervient en disant : « Attention ! Vous avez un certain nombre de logements sociaux ? Oui, parfait. Non, il vous en faut plus. » Et la

société de logement n'est jamais qu'une régie technique au service de la commune, et financée par la Région. Moi, je crois profondément à un niveau de pouvoir s'il décide qu'il rend des comptes aux électeurs. Jamais à un niveau au second degré.

**Jean Blavier** : D'accord, mais c'est musclé quand même ? Sanctions à la clé si la commune ne fait pas ce que la Région demande.

**André Antoine** : Attendez, est-ce qu'on fait des discours pour le plaisir, pour la solidarité ? On vient d'en parler toute à l'heure. Moi, je constate qu'il y a 228 communes sur 262 qui ont rempli un programme communal de logement. Nous avons annoncé – et Philippe est acteur, comme moi – qu'il y avait là une obligation. Vous savez, le logement social, ce n'est pas des voyous, ce n'est pas des pauvres, ce n'est pas ceux dont on ne veut pas nulle part. Ce sont des personnes qui gagnent moins de 21.000 euros plus les tranches d'enfants à charge. C'est ça le logement social.

**Jean Blavier** : C'est le « nimby », Monsieur le Ministre ? « Not in my backyard » ?

**André Antoine** : Je sais bien, mais je ne peux pas l'accepter, dans toutes les régions, que ce soit à Liège, à Perwez, à Lasne, ou n'importe où, surtout à Lasne. Trouver un appartement ou une maison de moins de 500 €, ce n'est pas possible. Moi, je vous donne deux cas vécus à l'hôtel de ville. « Je suis une maman seule avec ses deux gosses, et je gagne 1.200 euros. Avant on avait une maison, on n'en a plus. Si je cherche dans ma région, j'ai des propositions à 600 €. Je dois consacrer la moitié de mon salaire. Je ne sais pas le faire. Je dois déménager, je déracine les gosses, ils sont pénalisés une deuxième fois. » Je prends l'exemple de la personne âgée dont on vend la maison, en fin de vie, et qui doit aussi déménager. Moi, je voudrais réhabiliter le logement public. Il y a eu des conneries, c'est vrai. Nous les avons sanctionnées avec Philippe. Il y a eu des marchands du temple, ils ne sont plus là. Tant mieux ! Ils n'avaient pas leur place. On y a rétabli de l'éthique, de la proportionnalité et de l'impartialité dans l'octroi des logements. Mais nous avons besoin de logements publics. Et les communes qui ne jouent pas le jeu, ne

peuvent pas en même temps venir dire : « Je veux qu'on m'aide pour le Fonds des communes, je n'ai pas assez d'argent. » Mais quand elles doivent faire quelque chose de la solidarité : « Allez voir ailleurs. » Ca, ça ne va pas, il doit y avoir une relation cohérente de solidarité et de responsabilité.

**Jean Blavier** : Si vous êtes d'accord, le mot de la fin pour Philippe Courard ? Monsieur le Ministre, le mot de la fin.

**Philippe Courard** : Je m'inscris dans ce qui a été éminemment dit il y a quelques instants. Je crois vraiment qu'il faut avoir une vision globale des choses, qu'il faut permettre à tout le monde de pouvoir fonctionner là où il est. Je crois que les belles grandes théories sont nécessaires parce qu'elles permettent de déterminer des voies à suivre. Mais il faut retomber, évidemment, très rapidement à la réalité de terrain pour permettre aux gens de pouvoir vivre en toute solidarité et en tout confort en Wallonie. Ce qui n'est malheureusement plus le cas. On l'a évoqué par des exemples pratico-pratiques en termes de logement. Je pense qu'on a le devoir, en tant qu'autorités publiques, de pouvoir permettre à tout le monde de s'épanouir, et le logement est certainement quelque chose d'essentiel. Pour le reste, je crois qu'on ne va pas rappeler tout ce qui a été dit, et que je n'ai malheureusement pas vécu au cours de cette réunion. Mais j'espère que peut-être tous ces éléments vont percoler. Parce que je ne vois pas énormément d'autorités communales dans la salle, je m'excuse pour elles, surtout pour ceux qui ne sont pas là. J'espère évidemment que le bouche-à-oreille et l'ensemble des documents et les conclusions de cette honorable assemblée vont pouvoir percoler et pouvoir être utilisés dans les communes ça et là pour permettre de mener une politique en termes d'aménagement du territoire. Ce qu'on essaie modestement de faire, avec certainement, des erreurs aussi. Mais qu'on tentera de corriger au niveau de la Région wallonne.

**Jean Blavier** : Merci Philippe Courard. Merci André Antoine. Merci Yves Delforge. Merci à la CPDT de nous avoir accueillis aujourd'hui. Et, à la fois prochaine, Mesdames et Messieurs.